



**Commission des équipements et
de l'aménagement du territoire**

1341 - Aires d'accueil des gens du voyage

**Cofinancement d'une action de médiation concernant
les grands rassemblements de gens du voyage**

Rapport n° CP/2011/235

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la reconduction du financement avec l'Etat, co responsable du schéma départemental d'accueil des gens du voyage avec le Département, d'une mission de médiation sociale en faveur des grands groupes de voyageurs.

Cette intervention avait été menée pendant l'été 2010 avec un succès certain et AVA habitat et nomadisme sollicite le Département pour son renouvellement pendant 6 mois, du 15 avril au 15 octobre 2011.

Lors de sa réunion du 24 juin 2002, le Conseil Général a approuvé le second schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV). Ce document détermine les communes et les territoires dans lesquels doivent être implantées des aires d'accueil permanentes ainsi que les aires de grand passage pour les gens du voyage.

Le SDAGV a été adopté le 5 juillet 2002 par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Général.

En 2008 et 2009, l'Etat a mis en place, à titre expérimental, une action de médiation dont la mission principale était d'intervenir en amont des installations illicites en orientant les gens du voyage, notamment en grands groupes, vers les terrains disponibles et de jouer le rôle de conciliateur quand un campement posait des difficultés.

Lors de ses réunions des 5 juillet et 6 septembre 2010, la commission permanente du Conseil Général a décidé d'octroyer à Ava Habitat et Nomadisme une subvention d'un montant total de 23 305 € pour le cofinancement avec l'Etat de cette mission de médiation.

Pendant les 5 mois de la mission en 2010 (du 1^{er} juin au 30 octobre), le médiateur « gens du voyage » a rencontré 57 maires. 44 sites ont été concernés et 29 médiations effectuées concernant 1 330 caravanes. Ces interventions ont très largement concerné le territoire hors CUS.

Lors de la réunion du 15 septembre dernier de la commission départementale consultative des gens du voyage, le bilan du médiateur a été présenté. De façon unanime, les partenaires ont validé les apports de cette prestation :

- la capacité des maires de pouvoir mobiliser immédiatement (y compris le week-end ou en soirée) un médiateur en cas d'installation de gens du voyage,
- la capacité d'une mise en relation facilitée avec les forces de police et de gendarmerie,
- la faculté de négocier entre le maire, les groupes de gens du voyage et les propriétaires des terrains,

- la possibilité de recherche opérationnelle et immédiate de solutions alternatives quand un stationnement est annoncé.

La mise en œuvre de ce poste est une véritable plus-value pour le Département, co-porteur avec l'Etat du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Pour mémoire, les missions du médiateur sont les suivantes :

- Une information complète et permanente des projets d'installation des gens du voyage (travail en réseau et tenue d'un répertoire d'interlocuteurs)
- La recherche de sites d'accueil adaptés aux besoins des gens du voyage, particulièrement pour les grands passages
- Le suivi des stationnements en cours (notamment respect des conditions de stationnement)
- La gestion des stationnements illicites et la réorientation vers une aire adaptée.

Au vu du bilan de l'année 2010, il vous est proposé de reconduire le financement du poste de médiateur gens du voyage du 15 avril au 15 octobre 2011 en accordant une subvention de 25 388 € à l'association AVA habitat et nomadisme et de solliciter le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour une subvention à hauteur de 12 694 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	155 000,00 €	131 705,50 €	25 388,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association AVA habitat et nomadisme une subvention de 25 388€ pour le financement du 15 avril au 15 octobre 2011 d'une mission de médiation en faveur des grands groupes de voyageurs. Elle charge son Président de solliciter le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour une subvention à hauteur de 12 694 €. Elle approuve par ailleurs la convention à intervenir à cet effet entre le Département et l'Association AVA habitat et nomadisme, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL